

Bordereau attestant l'exactitude des informations - BOBIGNY - 9301 - Documents comptables (B-S) - Dépôt le 12/09/2024 - 28813 - 2018 B 06937 - 841 125 966 - 3 K BLANC MESNIL

Désignation de l'entreprise <u>3K BLANC MESNIL</u>										Néant ☐ *																									
Adresse de l'entreprise <u>45 AVENUE HENRI BARBUSSE MCULIN A PAINS 93150 LE BLANC-MESNIL</u>																																			
SIRET		<table><tr><td>8</td><td>4</td><td>1</td><td>1</td><td>2</td><td>5</td><td>9</td><td>6</td><td>6</td><td>0</td><td>0</td><td>0</td><td>1</td><td>7</td></tr></table>										8	4	1	1	2	5	9	6	6	0	0	0	1	7										
8	4	1	1	2	5	9	6	6	0	0	0	1	7																						
Durée de l'exercice en nombre de mois *		<u>1</u> , <u>2</u>		Durée de l'exercice précédent *		<u>1</u> , <u>2</u>																													
<table><tr><td colspan="8"></td><td colspan="2">Exercice N clos le</td><td colspan="2"><u>13</u>/<u>11</u>/<u>2024</u></td></tr><tr><td colspan="8"></td><td colspan="2">Net</td><td colspan="2"><u>3</u></td></tr></table>																				Exercice N clos le		<u>13</u> / <u>11</u> / <u>2024</u>										Net		<u>3</u>	
								Exercice N clos le		<u>13</u> / <u>11</u> / <u>2024</u>																									
								Net		<u>3</u>																									
ACTIF								Brut 1		Amortissements-Provisions 2		Net 3																							
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial *	010	50 000		012			50 000																										
		Autres *	014	2 893		016	2 315		579																										
	Immobilisations corporelles *		028	179 493		030	60 967		118 526																										
	Immobilisations financières * (1)		040	18 391		042			18 391																										
	Total I (5)		044	250 777		048	63 281		187 496																										
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050	98 846		052			98 846																										
		Marchandises *	060	18 138		062			18 138																										
	Avances et acomptes versés sur commandes		064			066																													
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés *	068	49 707		070			49 707																										
		Autres * (3)	072	19 322		074			19 322																										
	Valeurs mobilières de placement		080			082																													
	Disponibilités		084	18 544		086			18 544																										
	Charges constatées d'avance *		092			094																													
Total II *		096	204 557		098			204 557																											
Total général (I+II)			110	455 335		112	63 281		392 053																										
PASSIF										Exercice N 1		NET																							
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *		120					208 000																											
	Écarts de réévaluation		124																																
	Réserve légale		126																																
	Réserves réglementées *		130																																
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants *)		131																																
	Report à nouveau		134					(103 669)																											
	Résultat de l'exercice		136					22 301																											
	Subventions d'investissement		137																																
	Provisions réglementées		140																																
	Total I		142					126 632																											
Provisions pour risques et charges		Total II	154																																
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées		156					47 885																											
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		164																																
	Fournisseurs et comptes rattachés *		166					106 440																											
	Dettes fiscales et sociales (dont montant de la TVA)		169	7 288				57 415																											
	Comptes courants d'associés		173					20 020																											
	Autres dettes		175					33 661																											
Produits constatés d'avance		174																																	
Total III		176					265 421																												
Total général (I + II + III)			180					392 053																											
RENOIS	(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193			(4)	Dont dettes à plus d'un an		195																										
	(2)	Dont créances à plus d'un an	197			(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *		182	1 238																									
	(3)	Dont compte courant d'associés débiteurs	199					Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184																										
* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD																																			

②

COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)

DGFIP N° 2033-B-SD 2024

Formulaire obligatoire (article 302 septies
A bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise 3K BLANC MESNIL

Néant ☐Formulaire déposé
au titre de l'IR

018

Exercice N clos le
13/11/2023

A - RÉSULTAT COMPTABLE

PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *			209		210	427
	Production vendue	Biens	dont export et livraisons intracommunautaires	215		214	1 151 539
		Services *		217		218	
	Production stockée * (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)					222	
	Production immobilisée *					224	
	Subventions d'exploitations reçues					226	
	Autres produits					230	2 071
Total des produits d'exploitation hors TVA (I)						232	1 154 038
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)					234	
	Variation de stocks (marchandises) *					236	(5 415)
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)					238	431 235
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *					240	(36 538)
	Autres charges externes * : (dont crédit bail : - mobilier : - immobilier :)					242	220 906
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)					243	12 078
	Rémunérations du personnel *					250	402 394
	Charges sociales (cf. renvoi 380)					252	76 665
	Dotations aux amortissements *					254	27 630
	dont amortissement du fonds de commerces					255	
	Dotations aux provisions					256	
	Autres charges { dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger * dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles					259 260	
Total des charges d'exploitation (II)						264	1 128 955

1 – RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I – II)							270	25 083
Produits financiers	(III)	280			Charges financières	(V)	294	
Produits exceptionnels (IV)							290	
Charges exceptionnelles (VI)	{	dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)		347		}	300	753
		dont amortissements exceptionnels de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)		348				
Impôt sur les bénéfices * (VII)							306	2 029
2 – BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I + III + IV) – Charges (II + V + VI + VII)							310	22 301

2 - BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)

B - RÉSULTAT FISCAL Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2

Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *			316		
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 CGI) et autres amortissements non déductibles			318		
	Provisions non déductibles *			322		
	Impôts et taxes non déductibles * (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)			324	2 029	
	Divers *, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247	écarts de valeurs liquidatives sur OPC	248	330	753
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option		(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)	249	251	
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			998		
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			999		

Déductions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					997	
	Entreprises nouvelles (44. sexies)	986		ZFU-TE (44. octies A)	987		342
	Reprise d'entreprises en difficulté (44. septies)	981		JEI (44. sexies A)	989		
	ZRD (44. terdecies)	127		ZRR (44. quindecies)	138		
	Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)	991					
	ZFANG 44. quaterdecies	345		Investissements et souscriptions autre mer	344		
	Bassins urbains à dynamiser - BUD (art. 44. sexdecies)	992		Zone de développement prioritaire (44. septdecies)	993		
	Créance due au report en arrière du déficit				346		350
	Déduction exceptionnelle (Art 39 decies A)	655		Déduction exceptionnelle (Art 39 decies A)	643		
	Déduction exceptionnelle (Art 39 decies B)	645		Déduction exceptionnelle (Art 39 decies C)	647		
	Déduction exceptionnelle (Art 39 decies D)	648		Déduction exceptionnelle simulateur de conduite (art.39 decies E)	641		
	Déduction exceptionnelle (Art 39 decies F)	990		Déduction exceptionnelle (Art 39 decies G)	649		

RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS Bénéfices col. 1 Déficit col. 2

Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière *		356		354	
	Déficits antérieurs reportables *	11 554	dont imputés sur le résultat :		360	11 554

RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS Bénéfices col. 1 Déficit col. 2

REINTEGRATIONS ET DEDUCTIONS DIVERSES

DGFIP N°2033-B-SD 2024

3K BLANC MESNIL

Extension

[illegible]

③

IMMOBILISATIONS - AMORTISSEMENTS - PLUS-VALUES - MOINS-VALUES

DGFIP N° 2033-C-SD 2024

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)										Désignation de l'entreprise : 3K BLANC MESNIL										Néant ☐ *				
I		IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice				Augmentations				Diminutions				Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice				Réévaluation légale *				
		ACTIF IMMOBILISÉ																		Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice				
Immobilisations incorporelles		Fonds commercial		400	50 000				402					404					406	50 000				
		Autres		410	2 893				412					414					416	2 893				
Immobilisations corporelles		Terrains		420					422					424					426					
		Constructions		430	23 921				432					434					436	23 921				
		Installations techniques matériel et outillage industriels		440	155 572				442					444					446	155 572				
		Installations générales agencements divers		450					452					454					456					
		Matériel de transport		460					462					464					466					
		Autres immobilisations corporelles		470					472					474					476					
		Immobilisations financières		480	17 153				482	1 238				484					486	18 391				
		TOTAL		490	249 539				492	1 238				494					496	250 777				
II		AMORTISSEMENTS		Montant des amortissements au début de l'exercice				Augmentations : dotations de l'exercice				Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises				Montant des amortissements à la fin de l'exercice								
		IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES																						
		Fonds commercial		495					497					498					499					
		Autres immobilisations incorporelles		500	2 025				502	290				504					506	2 315				
Immobilisations corporelles		Terrains		510					512					514					516					
		Constructions		520	4 837				522	2 392				524					526	7 229				
		Installations techniques matériel et outillage industriels		530	28 788				532	24 949				534					536	53 737				
		Installations générales, agencements, aménagements divers		540					542					544					546					
		Matériel de transport		550					552					554					556					
		Autres immobilisations corporelles		560					562					564					566					
		TOTAL		570	35 651				572	27 631				574					576	63 281				
III		PLUS-VALUES, MOINS-VALUES		(19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS, 12,8 % pour les entreprises à l'IR) (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)																				
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.		1	2				3				4				5									
		6	7				8				9				10									
Immobilisations	Valeur d'actif *	Amortissements *		Valeur résiduelle		Prix de cession *		Plus ou moins-values																
	①	②	③	④	⑤	Court terme *			Long terme															
						⑥	⑦	⑧	⑨	⑩	⑪	⑫	⑬											
1																								
2																								
3																								
4																								
5																								
6																								
7																								
8																								
9																								
10																								
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589																
	Plus-values taxables à 19 % (1)			579		Régularisations	590	583	594	595														
TOTAL					596	585	597	599																

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT-SD

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210 F et 208 C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

Formulaire obligatoire (article 302 septies
A bis du Code général des impôts)

④

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES -
DÉFICITS REPORTABLES - DIVERS

Désignation de l'entreprise : 3K BLANC MESNIL										Néant ☐ *	
I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES											
A NATURE DES PROVISIONS			Montant au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice		
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires		600	602	604	606					
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %		601	603	605	607					
	Autres provisions réglementées *		610	612	614	616					
Provisions pour risques et charges			620	622	624	626					
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations		630	632	634	636					
	Sur stocks et en cours		640	642	644	646					
	Sur clients et comptes rattachés		650	652	654	656					
	Autres provisions pour dépréciation		660	662	664	666					
TOTAL			680	682	684	686					
B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES										C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)	
		Dotations		Reprises							
Fonds commercial	681		683								
Autres immobilisations incorporelles	700		705								
Terrains	710		715								
Constructions	720		725								
Inst. techniques mat. et outillage	730		735								
Inst. générales, agencements amén. div.	740		745								
Matériel de transport	750		755								
Autres immobilisations corporelles	760		765								
TOTAL	770		775								
1		Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes									
2											
3											
4											
5											
6											
7											
TOTAL à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B-SD										780	
II DÉFICITS REPORTABLES											
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)			982	11 554							
Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)			982 bis								
Nombres d'opérations sur l'exercice			982 ter								
Déficits imputés			983	11 554							
Déficits reportables			984								
Déficits de l'exercice			960								
Total des déficits restant à reporter			970								
III DIVERS											
Primes et cotisations complémentaires facultatives										381	
dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin										325	
dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite										327	
Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant *										380	
dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS										326	
N° du centre de gestion agréé										388	
Montant de la TVA collectée										374	
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)										378	
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant										399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice										398	
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI										397	

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.
* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD.

⑤

Désignation de l'entreprise: 3K BLANC MESNIL Néant ☐*

Exercice ouvert le: 01/01/2023 et clos le: 31/12/2023 Données en nombre de mois 1 2

DÉCLARATION DES EFFECTIFS

Effectif moyen du personnel *	376	
Dont apprentis	657	
Dont handicapés	651	
Effectifs affectés à l'activité artisanale	861	

CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE

I - Chiffre d'affaires de référence CVAE

Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	108	1 151 966
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées	118	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante	119	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges	105	
TOTAL 1	106	1 151 966

II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée

Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)	115	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	143	
Subventions d'exploitation reçues	113	
Variation positive des stocks	111	41 953
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	116	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	153	
TOTAL 2	144	41 953

III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée ⁽¹⁾

Achats	121	482 857
Variation négative des stocks	145	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances	125	51 039
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	146	118 245
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	133	
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)	148	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	128	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	135	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante	150	
TOTAL 3	152	652 141

IV - Valeur ajoutée produite

Calcul de la valeur ajoutée (total 1 + total 2 - total 3)	137	541 778
---	-----	---------

V - Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises

Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF).	117	541 778
--	-----	---------

Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE

Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre. Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE, veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensé du dépôt du formulaire n° 1330 CVAE

Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case	020	X
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106, le cas échéant ajusté à 12 mois)	022	1 151 966
Chiffre d'affaires du groupe économique (entreprises répondant aux conditions de détention fixées à l'article 223 A du CGI)	026	
Période de référence	024	0 1 / 0 1 / 2 0 2 3 160 3 1 / 1 2 / 2 0 2 3
Date de cessation		/ /

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.

* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salariés et dans la notice n° 2033-NOT-SD au § déclaration des effectifs.

6

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DGFIP N°2033-F-SD 2024

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III au C.G.I.)(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

N° de dépôt

(1) Néant ☐ *

Exercice clos le

31122023

SIREN

8 4 1 1 2 5 9 6 6

Dénomination de l'entreprise

3K BLANC MESNIL

Adresse (voie)

45 AVENUE HENRI BARBUSSE MOULIN A PAINS

Code postal

93150

Ville

LE BLANC-MESNIL

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)
Nom marital % de détention Nb de parts ou actions
Naissance: Date N° Département Commune Pays
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)
Nom marital % de détention Nb de parts ou actions
Naissance: Date N° Département Commune Pays
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

SAGE Experts-comptables janvier 2024 : Etat préparatoire.

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD.

7

FILIALES ET PARTICIPATIONS

DGFIP N° 2033-G-SD 2024

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

N° de dépôt



(1) Néant ☒ *

Exercice clos le

31122023

SIREN

8 4 1 1 2 5 9 6 6

Dénomination de l'entreprise

3K BLANC MESNIL

Adresse (voie)

45 AVENUE HENRI BARBUSSE MOULIN A PAINS

Code postal

93150

Ville

LE BLANC-MESNIL

I - NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE :

905

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

N° 2065-SD
2024Formulaire obligatoire
(art 223 du Code général des impôts)
Timbre à date du service

IMPOT SUR LES SOCIETES

01012023

N° de la

31122023.

X

Désignation de la société :

Adresse du siège social :

3K BLANC MESNIL
45 AVENUE HENRI BARBUSSE MOULIN A PAINS
93150 LE BLANC-MESNIL

SIRET

8 4 1 1 2 5 9 6 6 0 0 0 1 7

Mél :

Adresse du principal établissement :

Ancienne adresse en cas de changement :

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante

Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:

SIRET

Activités exercées

Boulangerie et boulangerie-pâtisserie

Si vous avez changé d'activité, cochez la case

RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

1. Résultat fiscal

Bénéfice imposable au taux normal

Déficit

Bénéfice imposable à 15 %

13 529

Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %

2. Plus-values

PV à long terme imposables à 15 %

PV à long terme imposables à 19 %

PV exonérées (art. 238
quinquies)

Autres PV imposables à 19 %

PV à long terme imposables à 0 %

3. Abattements sur le bénéfice et exonérations

Entreprise nouvelle, art. 44 sexies

Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A

Autres dispositifs

Reprise d'entreprise en difficulté, art. 44 septies

Zone franche d'activité nouvelle génération, art. 44 quaterdecies

Zone de restructuration de la défense, art. 44 terdecies

Bassins urbains à dynamiser (BUD), art. 44 sexdecies

Zone franche urbaine - Territoire entrepreneur, art. 44 octies A

Zone de revitalisation rurale, art. 44 quinquies

Bassins d'emploi à redynamiser (art.44 duodécies)

Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies

Société d'investissement immobilier cotée

Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)

Plus-values exonérées relevant du taux de 15 %

4. Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 quater W du CGI (cocher la case)

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôts

2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un État étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité.

LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5 %

Assiette de la contribution temporaire de solidarité au taux de 33 %

1. Si vous êtes la société tête de groupe soumise au dépôt de la déclaration n°2258-SD (art. 223 quinquies C-I-1 du CGI), cocher la case ci-contre

2. Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n° 2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée

Nom/Adresse

N°

3. Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2 du CGI), cocher la case ci-contre

Dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe

Nom/Adresse

N°

4. Si vous n'êtes ni la société tête de groupe, ni une entité du groupe désignée pour souscrire la déclaration n°2258-SD, indiquer l'État de résidence et le numéro d'identification fiscale de l'entité du groupe qui souscrit la déclaration pays par pays

Nom

État de résidence

N°

L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ?

OUI

NON

X

Si oui, indication du logiciel utilisé

Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.frS'agissant des notices des liasses fiscales, elles sont accessibles uniquement sur le site www.impots.gouv.fr.

Nom et adresse du déclarant :

Nom et adresse du déclarant :

MIHINDOU ZACHARIE
20 RUE DE L'AVENIR
93800 EPINAY-SUR-SEINE

Tél: 0176583079

Tél:

Nom et adresse du CGA/OMGA ou du viseur ou certificateur conventionné :

Date : 09052024

Lieu: LE BLANC-MESNIL

Qualité et nom du signataire:

M AATHITHAN KANAGALING

Signature :

Examen de conformité fiscale
(ECF)

Prestataire :

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS
ANNEXE AU FORMULAIRE N° 2065-SD

N° 2065 bis-SD
2024

Montant global brut des distributions ⁽¹⁾		payées par la société elle-même	a	payées par un établissement chargé du service des titres	b
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire (s) ⁽²⁾					c
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées					d
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus ⁽³⁾					e
					f
					g
					h
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI ⁽⁴⁾					i
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI					j
Montant des revenus répartis ⁽⁵⁾					Total (a à h)

Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-1 à 6 ann. III au CGI): * SARL, tous les associés; * SCA, associés gérants; * SNC ou SCS, associés en nom ou commandités * SEP et sté de copropriétaires de navires, associés, gérants ou coparticipants	Pour les SARL	Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col.1, à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.					
	Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit.	Année au cours de laquelle le versement a été effectué	Montant des sommes versées:				
			à titre de traitements, émoluments et indemnités proprement dits	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement		à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes 5 et 6	
				Indemnités forfaitaires	Remboursements	Indemnités forfaitaires	Remboursements
1	2	3	4	5	6	7	8

* NOM ET ADRESSE DU PROPRIÉTAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)

* ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DSN et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés ^(a)	MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice			
	MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice			
	MVLT réalisée au cours de l'exercice			
	MVLT restant à reporter			
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages ^(b)				

Montant cumulé des dons et versements mentionnés sur les reçus, attestations ou tous autres documents et perçus au titre de l'exercice	
Nombre de reçus, attestations ou tous autres documents délivrés au titre de l'exercice	

RELEVÉ DE FRAIS GÉNÉRAUX

ANNÉE 2023 ou exercice

Désignation de l'entreprise 3K BLANC MESNIL

du _____

Adresse 45 AVENUE HENRI BARBUSSE MOULIN A PAINS 93150 LE BLANC-MESNIL

au _____

A - FRAIS ALLOUÉS DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT AUX PERSONNES LES MIEUX RÉMUNÉRÉES : v. notice ①								
NOM, PRÉNOM ET EMPLOI OCCUPÉ					ADRESSE COMPLÈTE			
1								
2								
3								
4								
5								
6								
7								
8								
9								
10								

RÉMUNÉRATIONS DIRECTES OU INDIRECTES (dans l'ordre du tableau ci-dessus)					Frais de voyages et de déplacements (v. notice ⑥)	DÉPENSES ET CHARGES AFFÉRENTES		TOTAL DES COLONNES 5 à 8
Montant des rémunérations de toute nature (v. notice ②)	Montant des indemnités et allocations diverses (v. notice ③)	Valeur des avantages en nature (v. notice ④)	Montant des remboursements de dépenses à caractère personnel (v. notice ⑤)	TOTAL DES COLONNES 1 à 4		aux véhicules et autres biens (v. notice ⑦)	aux immeubles non affectés à l'exploitation (v. notice ⑧)	
1	2	3	4	5	6	7	8	9
1								
2								
3								
4								
5								
6								
7								
8								
9								
10								
**								

** TOTAUX

B - AUTRES FRAIS		10
Cadeaux de toute nature, à l'exception des objets conçus spécialement pour la publicité, et dont la valeur unitaire ne dépasse pas 73 € par bénéficiaire (toutes taxes comprises)		
Frais de réception, y compris les frais de restaurant et de spectacles, qui se rattachent à la gestion de l'entreprise et dont la charge lui incombe normalement		
Total		

C - ÉLÉMENTS DE RÉFÉRENCE (v. notice ①) :			
Total des dépenses		Bénéfices imposables ⑨	
- de l'exercice . 2023 . . . (total col.9 + total col.10) ⑩		- de l'exercice . 2023 . . ⑩	13 529
- de l'exercice précédent ⑩		- de l'exercice précédent ⑩	
Nom et qualité du signataire <u>M AATHITHAN KANAGALINGAM</u> Gérant		À <u>LE BLANC-MESNIL</u> , le <u>09/05/2024</u> Signature, <i>K. Kanagalingam</i>	

Les montants sont arrondis à l'unité la plus proche.

(À souscrire par les sociétés indépendantes non membres d'un groupe fiscal et par les sociétés membres d'un groupe fiscal pour la détermination de leur résultat comme si elles étaient imposées séparément)

I – Montant de charges financières nettes non admises en déduction au titre de l'exercice

A- Règles de droit commun

Charges financières nettes de l'exercice	a
EBITDA fiscal de l'exercice	b
Fraction de charges financières nettes non admises en déduction au titre de l'exercice (montant le plus faible entre a - 30 % * b et a - 3 000 000 €)	(c-1)
Fraction de charges financières nettes non admises en déduction au titre de l'exercice, après application du complément de déduction de 75 % (régime spécial applicable aux entreprises autonomes): (c-1) – 75 % x (c-1)	(c-2)

B- Clause de sauvegarde en faveur des entreprises membres d'un groupe consolidé

Ratio fonds propres/actifs de l'entreprise en %	d
Ratio fonds propres/actifs du groupe consolidé en %	e
Si (d) est supérieur ou égal à (e) : Complément de déduction des charges financières nettes non admises en déduction au titre de l'exercice = 75 % x (c-1)	f

C- Règles applicables aux situations de sous-capitalisation

Fraction de charges financières nettes de l'exercice non admises en déduction au titre du premier plafond de sous-capitalisation, afférent aux dettes contractées auprès d'entreprises non liées ou auprès d'entreprises liées pour la part n'excédant pas une fois et demie les fonds propres	g
Fraction de charges financières nettes de l'exercice non admises en déduction au titre du second plafond de sous-capitalisation, afférent à la part des dettes contractées auprès d'entreprises liées excédant une fois et demie les fonds propres	h

II – Suivi des charges financières nettes non admises en déduction et des capacités de déduction inemployées en report

A- Suivi des charges financières nettes en report

Stock de charges financières nettes restant à imputer à l'ouverture de l'exercice (y compris le solde de la fraction d'intérêt mentionné au 6ème alinéa de l'article 212 du CGI, non imputé à la clôture du dernier exercice ouvert avant le 1er janvier 2019)	i
Montant des charges financières nettes en report transférées	(i bis)
Dont montant des charges financières nettes transférées de plein droit (art.209-II-2 du CGI)	(i ter)
Nombre d'opérations sur l'exercice concernées par le transfert de plein droit (2)	(i quater)
Montant de charges financières nettes en report imputé au titre de l'exercice	j
Fraction de charges financières nettes non admises en déduction au titre de l'exercice et reportables : (c-1) – (f) ou (g) + 1/3 x (h)	k
Stock de charges financières nettes restant à imputer à la clôture de l'exercice (i) - (j) + (k)	l

B- Suivi des capacités de déduction inemployées en report

		Stock à l'ouverture de l'exercice	Capacités de déduction inemployées transférées de plein droit (art. 209-II-2 du CGI)	Capacités de déduction employées au titre de l'exercice (1)	Stock à la clôture de l'exercice
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-5	m				
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-4	n				
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-3	o				
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-2	p				
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-1	q				
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N	r				

(1) Cette colonne peut être servie si (a) est supérieur à (c-1) – (f)

(2) Indiquer, sur un feuillet séparé, l'identification, opération par opération, du nom de la société (et son n° siren) dont proviennent les déficits, charges et/ou capacités de déduction et le montant

2024	Détermination du résultat net de cession, de concession ou de sous-concession de brevets et d'actifs incorporels assimilés imposable à taux réduit						2468
(À souscrire par les entreprises non membres d'un groupe fiscal au sens de l'article 223 A du CGI)							
1. Modalités de calcul du résultat net imposable au taux réduit de 10 %							
1	2	3	4	5	6	7	
Actif, bien ou service, famille de biens ou services	Dénomination	Date de premier exercice de l'option	Résultat net déficitaire restant à reporter au titre de l'exercice précédent	Résultat net de l'exercice	Rapport d'assujettissement au taux réduit de l'exercice	Résultat net imposable à taux réduit	
						imputé sur le déficit de l'exercice 7a	
						imposé à 10 % 7b	
Total							
2. Résultat net imposable à taux réduit calculé en faisant usage du rapport de remplacement							
	Date de l'agrément	Résultat net imposable à taux réduit sous agrément					
Total							

3K BLANC MESNIL

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 208000,00€
RCS DE BOBIGNY 841 125 966

Siège social :
45 Avenue Henri Barbusse
93150 LE BLANC-MESNIL

PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 31/07/2024

LE 31/07/2024
A 16 HEURES

Les associés de la société à responsabilité limitée **3K BLANC MESNIL** au capital de 208000 Euros, divisés en 100 parts sociales de valeur nominale de 2080 euros se sont réunis en assemblée ordinaire annuelle au siège social, sur convocation de la gérance.

SONT PRESENTS OU REPRESENTES :

Monsieur MATHIVATHANAN Ehamparam..... 20 parts
Monsieur RAMENTHIRAKUMAR Rasaratnam 50 parts
Monsieur NAGULESWARAN Laksan..... 20 parts
Monsieur AATHITHAN Kanagalingam 10 parts

Soit au total de 100 PARTS représentant l'intégralité du capital social.

L'Assemblée peut donc valablement délibérer et elle est déclarée régulièrement constituée. Elle est présidée par **Monsieur AATHITHAN Kanagalingam**, en sa qualité de gérant.

Monsieur le président rappelle que l'assemblée générale ordinaire est appelée à délibérer sur :

- Rapport de la gérance,
- Approbation des comptes de l'exercice clos le **31 décembre 2023**,
- Quitus à la gérance,
- Affectation des résultats de l'exercice.

Handwritten signatures and initials: NL, E.M., and RR.

Monsieur le Président déclare que le texte des résolutions proposées a été communiqué aux associés ou tenus à leur disposition au siège social conformément à la loi et dans les délais légaux. L'assemblée lui donne acte de sa déclaration.

- La situation et l'activité de la société au cours de l'exercice clos **le 31/12/2023** ;
- Les conventions concernées par l'article 50 de la loi du 24 juillet 1966 sur les sociétés commerciales et L.223-19 du Nouveau Code de Commerce.

Puis, Monsieur le Président donne lecture des rapports de la gérance et ouvre la discussion après avoir rappelé le but de cette AGO et ouvre les débats. Personne ne désirant plus prendre la parole, le Président ouvre le scrutin sur les résolutions figurant à l'ordre du jour en AGO :

Après échange de vues, personne ne demandant plus parole, Monsieur le Président met aux voix les résolutions suivantes, conformément à l'ordre du jour :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée générale ordinaire des associés déclare que la présence de la totalité des associés entraîne de validité des délibérations. Elle donne acte de ce que les dispositions légales concernant la communication des comptes sociaux et des documents prévus à l'article 36 du décret du 23 mars 1967 ont bien été observées.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale ordinaire des associés, après avoir entendu la lecture des rapports de la gérance, approuve lesdits rapports ainsi que le bilan et les comptes de **l'exercice 2023** tels qu'ils ont été présentés et qui font apparaître un bénéfice net comptable de **22 301 Euros** qu'elle décide d'affecter comme suit :

- Au compte « report à nouveau » pour..... 22 301 Euros

A la suite de cette affectation :

- Le solde du poste « report à nouveau » sera de – 81 368 Euros

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale ordinaire des associés après avoir entendu lecture du rapport spécial sur les conventions de l'ancien article 50 de la Loi du 24 juillet 1966, L. 223-19 du nouveau Code de Commerce déclare avoir été informée de l'inexistence de conventions durant cet **exercice 2023**.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

AD
N
E.M
RR

QUATRIEME RESOLUTION

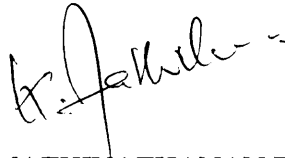
L'assemblée générale ordinaire des associés donne quitus de sa gestion au titre de l'exercice clos le **31 décembre 2023** à **Monsieur AATHITHAN Kanagalingam**, gérant de la société **3K BLANC MESNIL SARL**. Elle prend acte également que le gérant a perçu 33 708 euros brut de rémunération au titre de salaire, pour l'exercice clos le **31 décembre 2023**.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

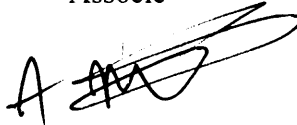
Rien n'étant plus à l'ordre du jour, et personne ne demandant plus la parole, Monsieur le président déclare la séance levée à dix-sept heures trente (17H30).

Et de tout ce que ci-dessus, le présent procès-verbal a été dressé et, après lecture, signé par les associés présents ou représentés. Mandat est donné au gérant ou à un mandataire de son choix, pour faire les démarches nécessaires auprès du **RCS DE BOBIGNY**.

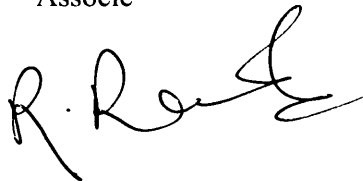
Monsieur AATHITHAN Kanagalingam
Associé, Gérant



Monsieur MATHIVATHANAN Ehamparam
Associé



Monsieur RAMENTHIRAKUMAR Rasaratnam
Associé



Monsieur NAGULESWARAN Laksan
Associé

